



ASSOCIATION
ROMANDE DE LA
PRODUCTION
AUDIOVISUELLE

Conseil national
Commission des transports et
des télécommunications
Par voie électronique

24 avril 2025

**Prise de position dans le cadre de la procédure de consultation relative à
l'initiative parlementaire 22.415 n. lv. pa. (Fluri) Wasserfallen Christian
Participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle**

Mesdames et Messieurs les membres de la CTT-N,

L'AROPA, Association romande de la production audiovisuelle, regroupe les productrices et producteurs romands de l'audiovisuel et a pour but de défendre les intérêts de la production audiovisuelle romande. Elle est signataire du Pacte de l'Audiovisuel, mais pas de l'accord entre la SSR et l'industrie audiovisuelle indépendante. Elle n'est donc directement concernée par l'objet parlementaire déposé en 2022 par le conseiller national Kurt Fluri et visant à une participation équitable de la SSR au marché de la production audiovisuelle suisse. Toutefois, l'activité de ses membres dépend étroitement d'un « écosystème » commun avec l'industrie audiovisuelle, qu'elle tient à soutenir par la présente prise de position.

L'AROPA salue les objectifs visés par cette initiative parlementaire et repris par la CTT-N. Nous nous joignons aux arguments exprimés dans les prises de position de Cinésuisse / Cinéconomie et de l'ASITIS / Swiss Films.

Nous souhaitons compléter ici ces positions en évoquant deux éléments d'ordre général.

1. Dans les années à venir, la SSR sera confrontée d'une manière ou d'une autre à une réduction de ses ressources. Dans ce contexte, il est essentiel que ses relations avec l'industrie audiovisuelle indépendante suisse et ses modalités fixées dans le détail par le biais des futures concessions puissent s'appuyer sur un cadre légal fort et sans ambiguïté afin que toute éventuelle réaffectation de moyens ne se fasse pas au détriment de l'industrie audiovisuelle.
2. La confiance envers la SSR – au sein de la population mais aussi de la branche de l'industrie audiovisuelle indépendante – est chancelante. Un signe politique déterminé de la part du parlement pourrait contribuer à restaurer cette confiance qui est souhaitable tant pour la cohésion nationale que pour le développement et le renforcement de l'industrie audiovisuelle indépendante suisse. Les précisions formulées par l'initiative dans ses quatre ajouts à la LRTV iraient dans ce sens.



Pour ces raisons, l'AROPA est favorable au maintien des modifications de la LRTV telles que spécifiées dans le texte de l'initiative parlementaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les membres de la CTT-N, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'AROPA

Flavia Zanon
Coprésidente

Max Karli
Coprésident

Cyril Tissot
Secrétaire général

PROJET